

Budgets prévisionnels 2026

Budget Principal, ZAC et C.C.A.S

Note de présentation

1	PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL.....	2
1.1	Cadre législatif	2
1.2	Résultats 2025	2
1.3	Synthèse Budget principal 2026	2
1.4	Rappel des budgets précédents	2
2	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
2.1	Les dépenses.....	3
2.1.1	Présentation générale	3
2.1.2	Présentation synthétique	6
2.2	Les recettes.....	6
2.2.1	Présentation générale	6
2.2.2	Présentation synthétique	9
3	SECTION D'INVESTISSEMENT.....	9
3.1	Les dépenses.....	9
3.1.1	Les Autorisations Programmées et Crédits de paiement (AP-CP)	9
3.1.2	Présentation générale	10
3.1.3	Présentation synthétique	11
3.2	Les recettes.....	11
3.2.1	Présentation générale	11
3.2.2	Présentation synthétique	12
4	L'ENDETTEMENT.....	13
4.1	L'encours de la dette	13
4.2	Répartition des emprunts en cours	13
4.3	L'extinction de la dette.....	13
4.4	Capacité de désendettement	14
5	LES BUDGETS ANNEXES.....	14
5.1	Zac Village.....	14
5.1.1	Présentation synthétique du budget.....	14
5.2	Centre communal d'Actions sociales (CCAS)	14
5.2.1	Ses principales missions	14
5.2.2	Présentation synthétique du budget.....	15

1 Présentation générale du budget principal

1.1 Cadre législatif

C'est au Maire, en tant qu'exécutif, de présenter une proposition de budget primitif au Conseil Municipal avant le 30 avril de l'exercice en cours. Le budget se présente sous la forme d'une maquette réglementaire, dont la compréhension est réservée aux initiés. Pour donner plus de transparence au budget et éclairer les débats, le Maire doit joindre, à l'appui de cette maquette réglementaire, une note de présentation brève et synthétique.

1.2 Résultats 2025

Affectation du résultat présenté au conseil municipal du 24 février 2026 :

Résultats proposés sur 2026		Rappel résultats reportés sur 2025
002- Recettes de fonctionnement	1 596 023,27 €	1 225 513,00 €
001 - Recettes d'investissement	1 440 216,23 €	164 574,10 €
1068 - Mise en reserve	800 000,00 €	500 000,00 €
TOTAL	3 836 239,50	1 890 087,10

1.3 Synthèse Budget principal 2026

Le projet de budget primitif, établi en cohérence avec le débat d'Orientation budgétaire et approuvé le 20 janvier 2026 par délibération n°2026/01, se répartit comme suit :

Budget 2026 (arrondi à l'€)	Crédits nouveaux	Résultats N-1	Restes à réaliser	TOTAL
FONCTIONNEMENT				
Recettes	15 098 831 €	1 596 023 €		16 694 854 €
Dépenses	16 694 854 €			16 694 854 €
INVESTISSEMENT				
Recettes	4 649 291 €	1 440 216 €	1 547 129 €	7 636 637 €
Dépenses	7 135 570 €		501 067 €	7 636 637 €
			TOTAL	24 331 491 €

1.4 Rappel des budgets précédents

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnement	14 280 k€	14 544 k€	15 052 k€	15 126 k€	15 841 k€
Dépenses	14 280 k€	14 544 k€	15 052 k€	15 126 k€	15 841 k€
Recettes	14 280 k€	14 544 k€	15 052 k€	15 126 k€	15 841 k€
Investissement	11 666 k€	11 259 k€	7 082 k€	7 295 k€	6 686 k€
Dépenses	11 666 k€	11 259 k€	7 082 k€	7 295 k€	6 686 k€
Recettes	11 666 k€	11 259 k€	7 082 k€	7 295 k€	6 686 k€
TOTAL	25 946 k€	25 803 k€	22 133 k€	22 421 k€	22 527 k€

2 Section de Fonctionnement

2.1 Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement proposées s'élèvent à **16 694 854.27 €** : + 5.39 % (2025)

Les crédits proposés sur l'exercice 2026, ont été ajustés en fonction du contexte financier actuel et des mesures approuvées lors du Projet loi de Finances 2026.

2.1.1 Présentation générale

Les dépenses générales (Chapitre 011) : 4 325 650€ (+5.93%)

Rappel : 4 083 325€ (2025)

Les grandes orientations prise en compte dans les dépenses courantes sont :

- Le coût de l'énergie : gaz, électricité, carburant
- Le coût de la confection des repas de la restauration scolaire
- Les prestations de livraison des repas pour les crèches et les accueils de loisirs
- Les frais d'entretien courant sur la voirie, les bâtiments publics et les bois communaux
- Les maintenances informatiques et règlementaires
- Les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux
- Les frais de nettoyage dans les différents locaux
- Les locations de véhicules, photocopieurs et panneaux d'information
- Les frais d'étude
- Les projets portés par les différents services
- Les primes d'assurance

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 8 566 721,00 € (+2.84%)

Rappel : 8 330 151€ (2025)

- Reconstitution des charges de gestion courante
 - Glissement vieillesse technicité (GVT)
 - Parcours professionnel, carrière et rémunération (PPCR)
 - Mouvements de personnel (congrés maladie et maternité, départ à la retraite, retour à temps plein, congrés partiels, intérim...)
 - Avancement de grade et promotion interne
 - Indemnité de résidence
 - Participation employeur sur la prévoyance (Mutuelle)
- Gestion organisationnelle
 - Limitation des tuilages, des remplacements ponctuels et des heures supplémentaires
 - Etude de l'organisation des services à chaque départ (pas de remplacement systématique)
 - Récupérations prioritaires sur la rémunération des heures supplémentaires
- Opérations nouvelles :
 - Augmentation du taux de CNRACL
 - 1 poste d'assistant administratif à mi-temps au service urbanisme, à compter du 1^{er} février 2026
 - 1 poste de policier municipal, à compter du 1^{er} avril 2026, en prévision d'un départ à la retraite

Les atténuations de produits (chapitre 014) : 190 000 € (-28.30 %)*Rappel : 265 000 € (2025)*

Ce chapitre enregistre principalement les prélèvements opérés sur les recettes fiscales au titre :

- Du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal & communal) : 190 000 € *Rappel : 190 000 € (2025)*

Depuis le 01/01/2019 : Intégration dans le prélèvement du nouveau périmètre du GRAND ANNECY et de la répartition des compétences qui s'est faite entre les communes membres.

- De la Loi SRU : 0 €

L'article 55 de la loi Solidarité et renouvellement Urbains (SRU) institue une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants de se doter d'au moins 25 % de logements sociaux, par rapport aux résidences principales, dans un délai de 20 ans. Pour les communes ne remplissant pas cette obligation une pénalité sur le nombre de logements manquants est appliquée.

Compte tenu du financement important déclaré en dépenses déductibles sur les nouvelles opérations immobilières destinées à la construction de logements sociaux, aucun prélèvement n'est attendu sur 2026.

- Du Dispositif de lissage conjoncturel sur les ressources des collectivités (Dilico) : 0 € *Rappel : 80 000 € (2025)*

Institué par la loi de finances 2025, ce nouveau dispositif a été institué pour assurer des prélèvements obligatoires sur les collectivités et aider au redressement des finances publiques nationales. La loi de Finances prévoit que le produit mis en réserve en 2025 pourrait être restitué aux collectivités sur 3 ans à raison d'un tiers par an (à hauteur de 90%), mais uniquement si de nouvelles ponctions sont opérées les années suivantes. En l'absence de contributions en 2026, ces reversements pourraient donc ne pas avoir lieu.

Les charges de gestion courantes (chapitre 65) : 1 216 123,27€ (-5.87%)*Rappel : 1 291 977€ (2025)*

Ce chapitre regroupe :

- Les indemnités des élus : 154 210 € *Rappel : 157 771 € (2025)*

La valeur des indemnités a été reconduite.

- Le déficit prévisionnel du budget Zac village : 75 620 € *Rappel : 75 620 € (2025)*

Le déficit prévisionnel du budget ZAC a été reconduit.

- Le financement des logements sociaux : 185 950 € *Rappel : 312 690 € (2025)*

Les crédits ouverts au titre des logements sociaux prévoient le financement des opérations suivantes :

- 6 logements « Virtuo2 » (rue du Mont Baron) : 15 575 €
- 19 logements « Les comptines » (Grand Champ) : 50 850 €
- 7 logements « Villa Marceau » (route du Viéran) : 20 183 €
- 32 logements « Gardenia 2 » (Route de Saint Paul) : 70 140 €
- 4 logements « Rte de Bellegarde » : 9 175 €
- 11 logements « Clos bouvier » (route de sillingy) : 20 027 €

- La contribution à l'OGEC : 142 720 € *Rappel : 142 720 € (2025)*
 - 130 620 € au titre du contrat associatif
 - 3 500 € au titre du voyage scolaire
 - 8 600 € au titre des repas servis

La contribution obligatoire à l'OGEC a été reconduite sur la base des augmentations forfaitaires approuvées par délibération n° 2021/10, qui fixe les modalités de financement suivantes :

- 1 532.46 € pour les élèves des classes de maternelle (43 élèves)
- 709.05 € pour les élèves de classes d'élémentaire (81 élèves)

Le nombre total d'enfants scolarisés domiciliés sur la commune s'élève à 124.

⇒ 13 403 repas subventionnés en 2025

- Les subventions allouées aux associations : 270 450€ *Rappel : 267 006 € (2025)*
 - Crédits portés par la vie locale : 240 000€
 - Crédits portés par le service RH (COS) : 25 000€
 - Crédits portés par le service Enfance Jeunesse (Classes transplantées) : 5 450€
- Le financement du CCAS : 200 000 € *Rappel : 200 000 € (2025)*

Un financement de 200 000 € est proposé afin de financer les animations à destination des personnes âgées, les interventions à destination des populations fragiles, la prise en charge du personnel (élus, agents, direction, services transversaux) et la mise à disposition des locaux.

Les écritures d'ordre, dépenses imprévues & provisions : 1 211 650 €

Rappel : 1 211 300€ (2025)

Les écritures d'ordre regroupent :

- La dotation aux amortissements : 1 200 000€ *Rappel : 1 200 000€ (2025)*
- Les charges spécifiques : 1 150€ *Rappel : 800€ (2025)*
- Provision pour créances douteuses : 10 500€ *Rappel : 10 500€ (2025)*

NB : Préconisation faite par le comptable public de provisionner 15% des recettes non recouvrées sur les 3 dernières années (défauts de paiement constatés auprès de particuliers ou entreprises ayant des difficultés financières)

Les intérêts de la dette (chapitre 66) : 209 710 € (-8.37 %)

Rappel : 228 860€ (2025)

Les intérêts regroupent :

- Les intérêts de la dette actuelle : 259 210€ *Rappel : 226 860€ (2025)*
- Les intérêts courus non échus : 40 500€ *Rappel : - 13 000€ (2025)*
- Les intérêts de la ligne de trésorerie 10 000 € *Rappel : 15 000€ (2025)*

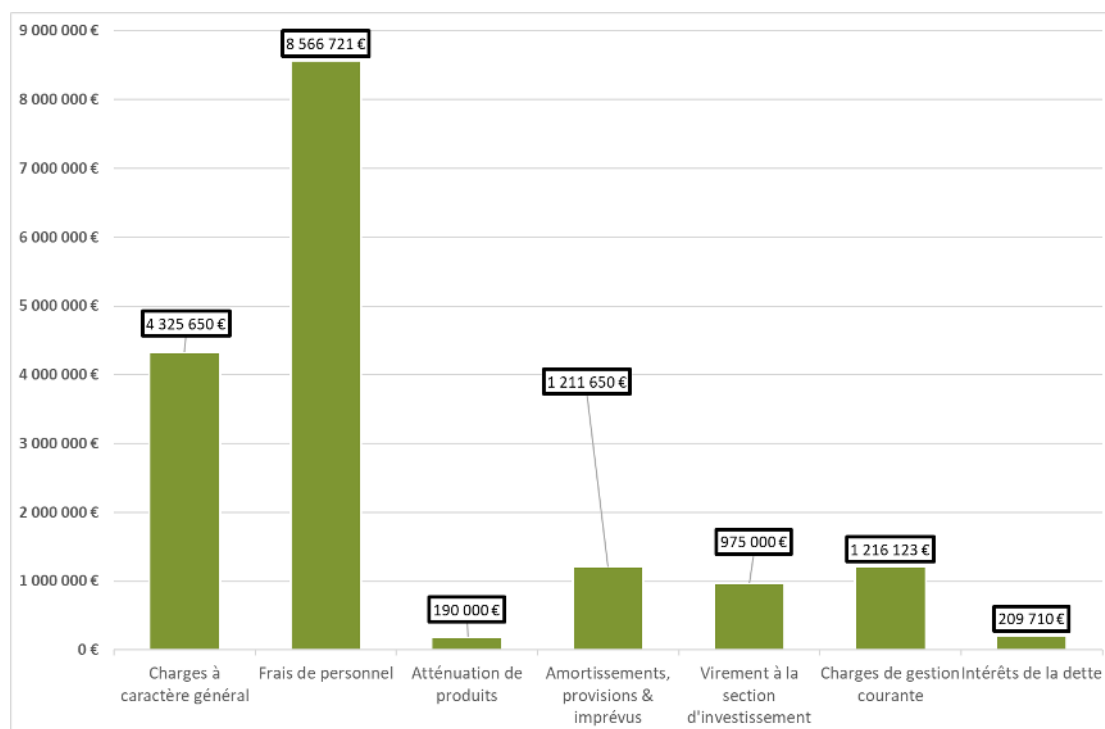
Intégration dans les prévisions de la dette actuelle de l'évolution du livret A

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) : 975 000 €

Rappel : 480 285 € (2025)

Représente l'autofinancement prévisionnel de l'exercice (Excédent 2024)

2.1.2 Présentation synthétique



2.2 Les recettes

Les recettes de fonctionnement proposées s'élèvent à **16 694 854,27€** : +5.39 % (2025)

Les recettes budgétées tiennent compte de l'évolution des effectifs enregistrée dans les services périscolaires et les places d'accueil des jeunes enfants (crèches), de la revalorisation des bases fiscales de +0.8 % et des taux (+4 %) ainsi que des mesures prises par le gouvernement au titre du projet loi de finances 2026.

2.2.1 Présentation générale

L'excédent de résultat 2025 (chapitre 002) : 1 596 023,27 € (+30.23 %)

Rappel : 1 225 513 € (2025)

Les atténuations de charges (Chapitre 013) : 228 000,00 €

Rappel : 258 000 € (2025)

- Remboursement sur rémunération : 130 000 €

Rappel : 160 000 € (2025)

Congés maladie, congés maternité et décharge syndicale

- Participation du personnel sur les Tickets restaurant : 98 000 €

Rappel : 98 000 € (2025)

Les produits des services (chapitre 70) : 1 605 590 €

Rappel : 1 371 792 € (2025)

Les recettes identifiées dans ce chapitre proviennent des services suivants :

- Coupes de bois : 193 660€
- Concessions cimetière : 19 000€
- Redevances d'occupation du domaine public : 100 530€
- Facturations aux familles : 1 124 000€
- Remboursement du CCAS : 140 000 €

Rappel : 21 000 € (2025)

Rappel : 49 322 € (2025)

Rappel : 1 106 000 € (2025)

Rappel : 167 000 € (2025)

- Remboursements par le Grand ANNECY : 10 000 € *Rappel : 10 000 € (2025)*
- Autres services refacturés : 18 400€ *Rappel : 18 470 € (2025)*

Les autres services refacturés tiennent compte des conventions pour lesquelles il est prévu une refacturation à des tiers.

Les impôts et taxes (chapitres 73+731) : 10 035 700 € (+2.87 %)

Rappel : 9 755 740 € (2025)

Les contributions directes : 5 136 000 €

Rappel : 4 692 840 € (2025)

Le produit fiscal attendu s'élève à 5 136 000 €. Une augmentation des bases 0.8 % a été intégrée aux prévisions. Il a été approuvé, lors de l'approbation du débat d'orientation budgétaire (délibération n°2026-01), une majoration de 4 % sur les taux. Les taux proposés sur 2026 se répartiraient donc comme suit :

	2025			2026
	Taux commune	Taux moyen 74 (2024)	Taux moyen national (2024)	
THRS	12,59	24,29	23,88	13,09
TFPB	27,57	30,74	39,74	28,67
TFPNB	45,33	69,37	51,08	47,14

L'attribution de compensation : 3 939 500 €

Rappel : 3 939 500 € (2025)

Stabilité de l'attribution de compensation à 3 939 500 € depuis le 1^{er} janvier 2019.

Transferts déduits de l'AC : *GEPU (Eaux pluviales Urbaines) & entretien des ZAE*

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : 280 000 €

Rappel : 300 000 € (2025)

Ajustement des prévisions par rapport aux relevés des surfaces déclarés par les opérateurs économiques sur 2025.

La taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) :

Maintien des crédits sur le TCCFE : 230 000 €

Rappel : 230 000 € (2025)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la gestion et le recouvrement de cette taxe est assurée par la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP). Depuis le 1^{er} janvier 2024, le montant réparti correspond au produit perçu en N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricités consommées en N-2 et en N-3 et l'évolution de l'IPC hors tabac entre N-1 et N-2 (pour 2025, c'est donc l'évolution de l'IPC entre 2023 et 2024 qui est appliquée).

Taxe communale aux droits de mutation : 450 000 €

Rappel : 592 000 € (2025)

La taxe additionnelle aux droits de mutation s'applique aux mutations onéreuses de biens immobiliers et mobiliers, avec un taux de base de 1,20 % pour les immeubles. Elle est perçue par les communes de plus de 5 000 habitants ou classées stations de tourisme.

Les dotations et participations (chapitre 74) : 2 925 914€ (-1.40%)

Rappel : 2 967 593 € (2025)

⇒ La Dotation générale et Forfaitaire (DGF) : 220 000€

Rappel : 227 000 € (2025)

La loi de finances 2026 prévoit la reconduction du prélèvement sur ressources appliqué dans l'attribution de la DGF. Cet écrêtement déduit du montant de la dotation est estimé à 65 000 €.

Compte tenu de l'adoption de la garantie de maintien accordée aux Communes issues de fusions, le montant de la DGF est maintenu à son niveau 2023.

Concernant les modalités d'attribution de la DGF, plusieurs conditions déterminent le montant alloué (population, potentiel financier...). Plus une commune est considérée comme « riche », moins elle perçoit de dotation de l'Etat.

Potentiel fiscal : Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les principales taxes directes (taxes d'habitation, taxes foncières) de cette collectivité si l'on appliquait le taux moyen national d'imposition aux bases communales de ces taxes.

Potentiel financier : Afin de mesurer la capacité d'une collectivité à mobiliser des ressources régulières pour faire face à ses charges, le potentiel financier vise à prendre en considération non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées par l'État, comme la part forfaitaire de la DGF

⇒ La Dotation de solidarité Rurale (DSR) : 130 000 € Rappel : 138 000 € (2025)

La dotation de solidarité rurale (DSR) est versée chaque année par l'Etat aux communes de France métropolitaine de moins de 10 000 habitants et à certaines communes chefs-lieux d'arrondissement de 10 000 à 20 000 habitants.

⇒ Garantie en faveur des communes nouvelles : 20 100 € Rappel : 20 100 € (2025)

⇒ Les autres participations de l'Etat : 206 860 € Rappel : 336 090 € (2025)

- Dotation pour les titres sécurisés (CNI & passeports) : 16 740 € Rappel : 16 740 € (2025)
- Compensation au titre des exonérations : 117 300 € Rappel : 221 900 € (2025)
- Emploi d'avenir : 1 200 € Rappel : 4 650 € (2025)
- Participation au service de la petite enfance : 21 320 € Rappel : 0 € (2025)
- Participation abaissement de l'âge de scolarisation : 50 300 € Rappel : 50 300 € (2025)
- Intégration du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement : 0 € Rappel : 42 500 € (2025)

Les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments, comptabilisées au 615221, certaines dépenses d'entretien de la voirie, comptabilisées au 615231 et les dépenses comptabilisées au 6512 (informatique en nuage) rentrent dans le champ d'application du FCTVA.

⇒ Les participations de la CAF : 804 500 € Rappel : 804 440 € (2025)

Participations attendues par la CAF au titre des prestations de service versées pour contribuer au fonctionnement des structures : Lo Ptiou / Pic et Plume / Relais petite Enfance / Activités Périscolaires & Extrascolaires. Les prévisions relatives au « Bonus territoire » ont également été reconduites.

⇒ Les participations du GRAND ANNECY : 355 000 € Rappel : 346 000 € (2025)

Refacturation des frais de fonctionnement de la police mutualisée et du service Etat-Civil.

- ⇒ Les autres participations : 1 189 454 €
- Refacturation PM : 112 470 € Rappel : 88 250 € (2025)
 - Participations région et département : 3 334 € Rappel : 1 125 € (2025)
 - Fonds Genevois : 1 050 000 € Rappel : 970 000 € (2025)
 - Participation Treeclap : 13 650 € Rappel : 0 € (2025)
 - Fonds départemental des personnes handicapées : 10 000 € Rappel : 20 000 € (2025)

La commune recense 802 frontaliers => 1 328.97 €

Les autres recettes de fonctionnement (chapitre 75 / 76 / 77 / 78) : 303 627€

Revenus des locations des salles et biens immobiliers : 290 500 € Rappel : 242 440 € (2025)

Crédits reconduits concernant les locations d'appartements : Rue de la Grenette, route du Viéran, route des Bornous, rue du Nanté, Presbytère, Chemin des 3 châteaux.

Crédits reconduits concernant les baux commerciaux & civils (La poste / Ecograv / Cotocoto), les locations de salles.

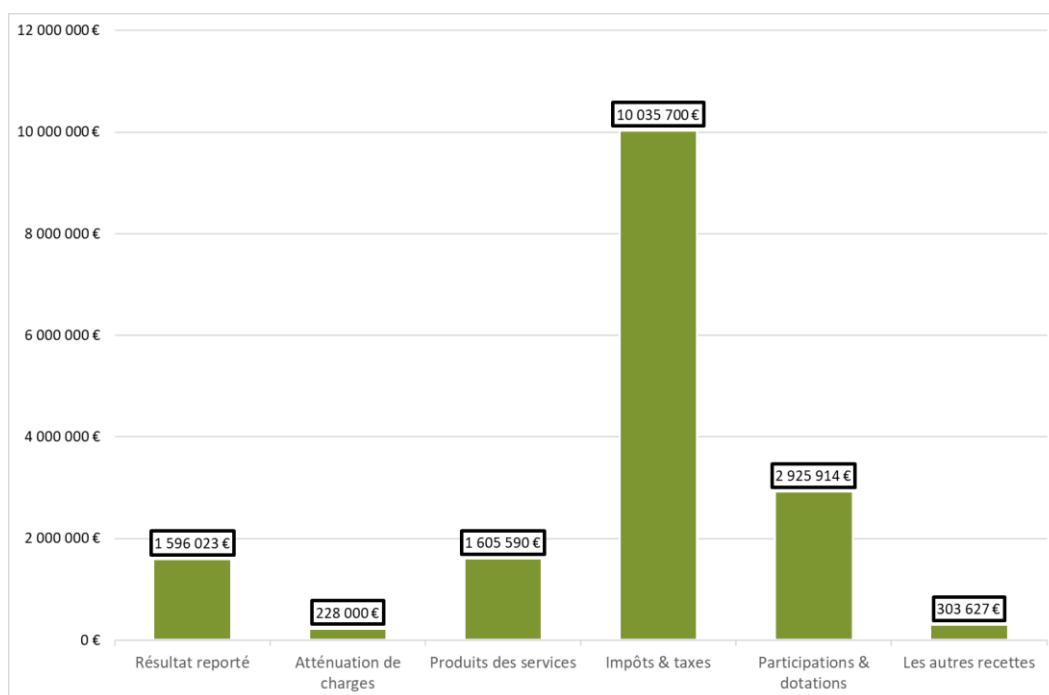
Les produits divers : 13 127 €

- Indemnités de sinistre : 0 €
- Autres produits divers : 13 127 €

Rappel : 10 000 € (2025)

Rappel : 9 820 € (2025)

2.2.2 Présentation synthétique



3 Section d'investissement

3.1 Les dépenses

3.1.1 Les Autorisations Programmées et Crédits de paiement (AP-CP)

L'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que des dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (APCP).

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

La somme de 2 624 000 € est inscrite au budget 2026 pour le financement des autorisations programmées, tel que réparties ci-dessous :

Millésime d'AP programme	Autorisation de programme		Réalisation de CP sur exercice < N			Crédits ouverts sur 2026		
	Montant Voté	Montant Affecté	CA<N	CA N	Cumul	Chapitre 21	Chapitre 23	TOTAL
2) Parking sous terrain Délib 2019-41	4 348 000,00 €	4 348 000,00 €						
2023		21 311,69 €	21 311,69 €		21 311,69 €			
2024		21 311,69 €	21 311,69 €		21 311,69 €			
2025		21 311,69 €	21 311,69 €		21 311,69 €			
3) Opération "Au Grand Champ" Délib 2023-102	3 795 000,00 €	3 795 000,00 €						
2023		45 817,72 €	37 695,72 €	8 122,00 €	45 817,72 €			
2024		36 762,78 €	45 817,72 €	36 762,78 €	82 580,50 €			
2025		264 976,38 €	82 580,50 €	264 976,38 €	347 556,88 €			
2026		1 041 000,00 €	347 556,88 €		347 556,88 €		1 041 000,00 €	1 041 000,00 €
2027		- €						
4) Cimetière Machurettes Délib 2020-26	1 985 200,00 €	2 434 877,81 €						
2020		3 268,44 €		3 268,44 €	3 268,44 €			
2021		24 011,37 €	3 268,44 €	20 742,93 €	24 011,37 €			
2022		37 330,01 €	24 011,37 €	13 318,64 €	37 330,01 €			
2023		78 231,52 €	37 330,01 €	40 901,51 €	78 231,52 €			
2024		374 612,10 €	78 231,52 €	296 380,58 €	374 612,10 €			
2025		851 877,81 €	374 612,10 €	476 895,00 €	851 877,81 €			
2026		2 434 877,81 €	851 877,81 €			425 500,00 €	1 157 500,00 €	1 583 000,00 €
TOTAL AP-CP		10 577 877,81 €		741 871,38 €	4 365 913,35 €	425 500,00 €	2 198 500,00 €	2 624 000,00 €

3.1.2 Présentation générale

Les dépenses d'investissement proposées s'élèvent à **7 636 636.93 €** et intègrent :

La dette et les dépôts de garantie : 1 378 950 €

- Remboursement en capital des emprunts en cours : 1 375 950 €
- Restitution des dépôts de garantie : 3 000 €

Les études : 174 372.35 €

Les acquisitions foncières et immobilières : 437 974.04 €

- Les acquisitions et échanges fonciers : 161 634.04 €
- Les portages fonciers : 276 340 €

Les bâtiments communaux : 2 370 021.37 €

Principaux travaux identifiés :

- Opération « Au grand Champs » : 1 021 000€
- Travaux et agencements dans les bâtiments publics : 370 000 €
- Chalet Faune et flore : 293 095.96 €
- Vestiaires sportifs : 605 310 €
- Agencements divers dans les bâtiments publics : 80 615.41 €

Les infrastructures et aménagements paysagers : 2 721 648,36 €

Principaux travaux identifiés :

- Cimetière des Machurettes : 1 583 000 €
- Aménagement « Au Grand Champ » : 20 000 €
- Aménagement de voirie : 533 968,35 €
- Travaux réseaux : 336 011,10 €
- Agencement et aménagements paysagers : 223 168,91 €
- Autres travaux : 25 500 €

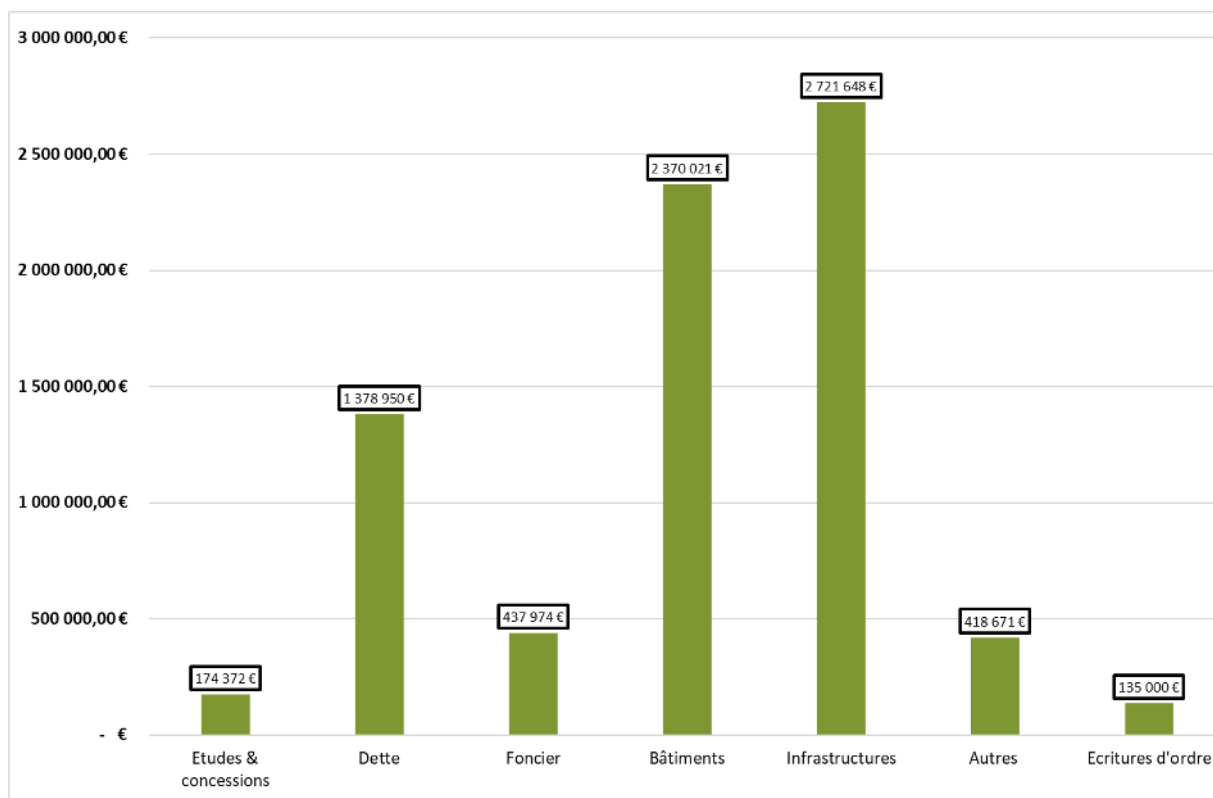
Les autres investissements identifiés : 418 670.81 €

- Outillage et matériels techniques : 149 290 €
- Véhicules : 50 000 €
- Matériel informatique : 33 986.89 €
- Mobilier : 54 281.50 €
- Téléphonie : 18 669.22 €
- Autres : 104 443.20 €
- Reversement fiscalité : 8 000 €

Les écritures d'ordre : 135 000 €

- Restitution des avances sur les marchés de travaux > à 50 000 €

3.1.3 Présentation synthétique



3.2 Les recettes

3.2.1 Présentation générale

Les recettes d'investissement proposées s'élèvent à **7 636 636,93 €** et regroupent :

L'Excédent reporté de 2025 : 1 440 216.23€

Il s'agit du résultat dégagé par la section d'investissement sur l'exercice précédent.

Autofinancement communal : 1 775 000 €

L'autofinancement regroupe :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé (800 000 €)
- Le virement prévisionnel de la section de fonctionnement (975 000 €).

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 928 831.40 €

Le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques. Chapitre 20 - Chapitre 21 (hors foncier) - Chapitre 23.

Le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % du montant TTC.

La taxe d'aménagement : 50 000 €

La taxe d'aménagement est un impôt local que le propriétaire doit payer lors de la réalisation de certaines opérations d'aménagement ou de construction qui nécessitent une autorisation d'urbanisme. Cette taxe s'applique lors de la création de surfaces de plancher closes et couvertes dont la superficie est supérieure à 5 m² et la hauteur de plafond supérieure à 1,80 m.

Les subventions attendues & participations attendues : 1 821 129.30 €

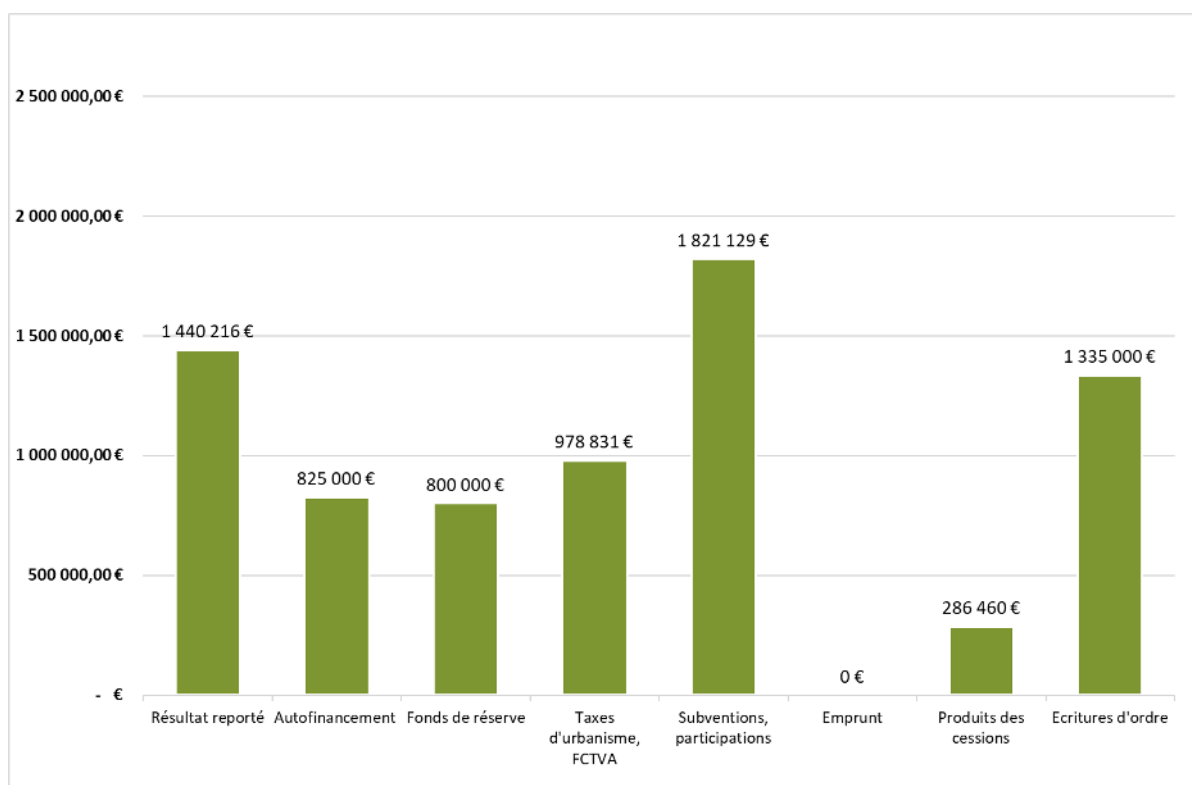
- Les subventions notifiées par les différents financeurs au titre des projets suivants :
 - Cimetière des Machurettes
 - Aménagement Grands Champs
 - Pump Track
 - Rafrachissement des Groupes scolaires
 - Chalet de la Faune et de la Flore
- Les cautions et garanties versées par les locataires

Les écritures d'ordre et produits des cessions : 1 621 460 €

- Cessions de terrains et immobilisations : 286 460 €
- Amortissement des immobilisations : 1 200 000 €
- Autres écritures d'ordre : 135 000 €

Le recours à l'emprunt : 0 €

3.2.2 Présentation synthétique



4 L'Endettement

4.1 L'encours de la dette

L'encours de la dette au 1er janvier 2026 s'élève à 9 487 452.45 €. Le montant du remboursement en capital de la dette sur les emprunts en cours est de 1 375 867.22 € (chapitre 16) ; le remboursement des intérêts de la dette de 159 148.63 € (chapitre 66), soit une annualité de 1 535 015.35 € prévue sur l'exercice.

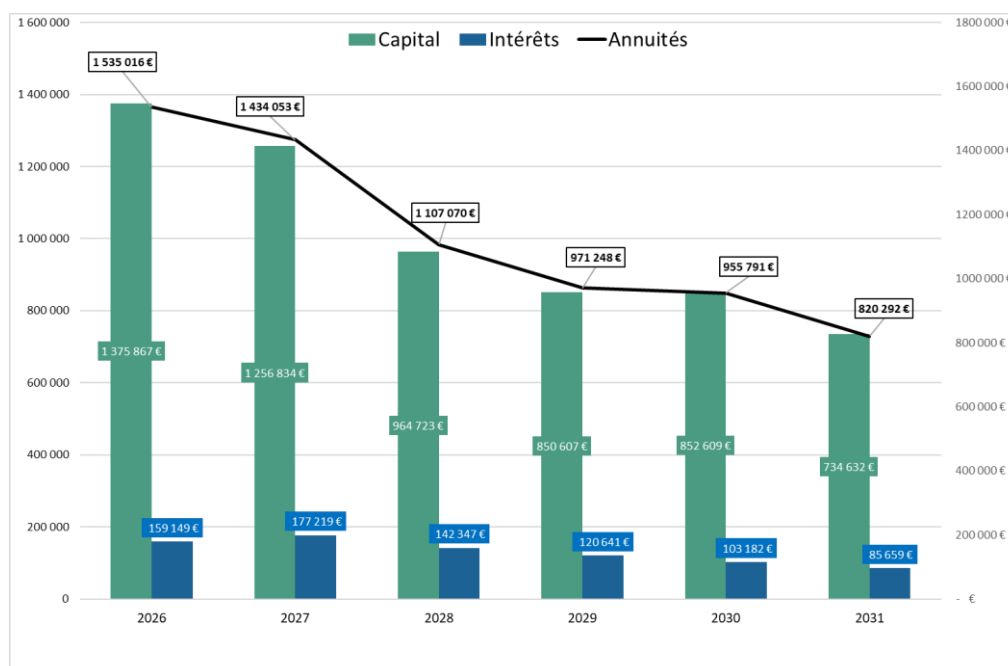
4.2 Répartition des emprunts en cours

Les emprunts souscrits se répartissent comme suit :

Exercice	OBJET	Montant emprunté	Capital Restant dû 1er/01/N	Rembt du Capital	Rembt Intérêts	Capital restant dû au 31.12	Échéance
2026	Complexe sportif - Travaux de construction	240 000,00 €	44 093,25 €	21 826,79 €	718,85 €	22 266,46 €	22 545,64 €
		600 000,00 €	107 311,71 €	52 354,93 €	4 288,39 €	54 956,78 €	56 643,32 €
		1 000 000,00 €	174 466,33 €	85 309,40 €	7 868,43 €	89 156,93 €	93 177,83 €
		752 895,17 €	324 217,58 €	61 067,86 €	10 310,12 €	263 149,72 €	71 377,98 €
	Grand Epagny - Travaux de requalification	1 500 000,00 €	261 099,42 €	127 964,11 €	11 802,64 €	133 135,31 €	139 766,75 €
	Mairie, extension maternelle, RD 908, divers	1 875 122,91 €	331 888,37 €	105 287,25 €	15 080,23 €	226 601,12 €	120 367,48 €
	Traversée Gillon - Travaux de voirie	983 280,84 €	81 939,96 €	81 939,96 €	737,46 €	- €	82 677,42 €
	Programme d'investissement 2012	738 665,72 €	246 221,92 €	49 244,38 €	9 602,65 €	196 977,54 €	58 847,03 €
	Programme d'investissement 2018	2 500 000,00 €	1 317 668,43 €	164 708,56 €	18 842,66 €	1 152 959,87 €	183 551,22 €
	Programme d'investissement 2020	1 500 000,00 €	1 000 000,00 €	100 000,00 €	5 197,50 €	900 000,00 €	105 197,50 €
	Programme d'investissement 2021	500 000,00 €	375 000,05 €	33 333,32 €	2 392,50 €	341 666,73 €	35 725,82 €
		1 500 000,00 €	1 125 000,00 €	100 000,00 €	6 525,00 €	1 025 000,00 €	106 525,00 €
	Programme d'investissement 2025	1 700 000 €	1 700 000,00 €	165 824,14 €	3 942,58 €	1 534 175,86 €	169 766,72 €
	Grand Epagny - BHNS	557 006 €	257 615,49 €	27 850,28 €	6 607,10 €	229 765,21 €	34 457,38 €
Groupe scolaire tuilerie 1	3 983 125 €	2 140 929,94 €	199 156,24 €	55 232,52 €	1 941 773,70 €	254 388,76 €	
Total général			9 487 452,45 €	1 375 867,22 €	159 148,63 €	8 111 585,23 €	1 535 015,85 €

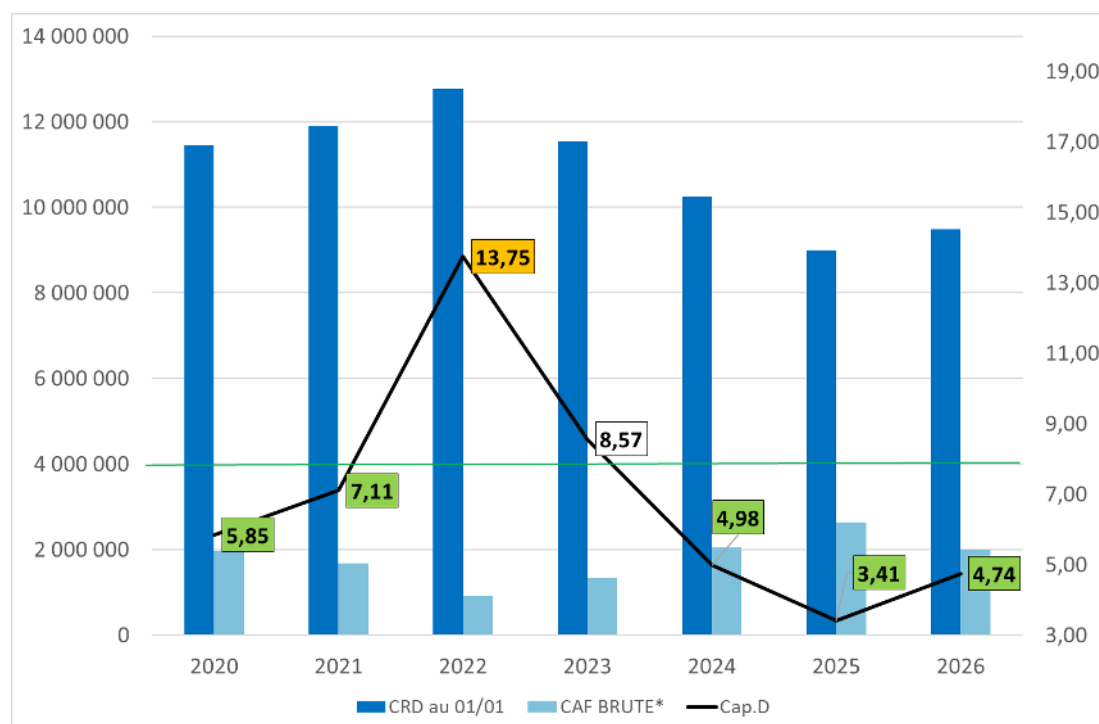
4.3 L'extinction de la dette

Compte tenu du nouvel emprunt mobilisé sur 2025 à hauteur de 1 700 000 €, le profil d'extinction de la dette pour les années à venir est le suivant :



4.4 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2026 s'établit à 3.41 ans. Le seuil préconisé par le cabinet Klopfer pour conserver une situation financière saine et viable est de 8 ans maximum.



5 Les Budgets Annexes

5.1 Zac Village

5.1.1 Présentation synthétique du budget

Il est proposé de reconduire à l'identique les crédits ouverts sur 2025. Ce budget prévoit des participations aux travaux de viabilité auprès des nouveaux constructeurs. A ce jour, un projet d'urbanisation sur deux parcelles incluses dans la ZAC (AM 207 & AM 208) est attendu.

Le résultat 2025 de ce budget fait apparaître un solde de -75 620 € (hors participation attendue)

Le budget proposé sur l'exercice 2026 se décompose comme suit :

2026	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 462 817,38 €	4 462 817,38 €
Section d'investissement	4 462 817,38 €	4 462 817,38 €

5.2 Centre communal d'Actions sociales (CCAS)

5.2.1 Ses principales missions

- Attribution de tickets de bus
- Organisation d'un repas annuel
- Attribution de colis de Noël
- Manifestations trimestrielles
- Octroi d'aides en faveur des personnes en difficulté
- Subventions aux associations à vocation humanitaire et sociale

5.2.2 Présentation synthétique du budget

Dépenses	BP 2025	CA 2025	BPP 2026
Animations	33 200,00 €	26 206,69 €	40 350,00 €
Tickets de bus	10 000,00 €	7 894,10 €	10 000,00 €
Frais généraux	16 500,00 €	15 418,09 €	15 700,00 €
Frais de personnel & élus	154 050,00 €	154 041,00 €	140 000,00 €
Aides et secours	4 927,11 €	3 569,16 €	10 910,48 €
Subventions	2 000,00 €	2 100,00 €	3 000,00 €
TOTAL	220 677,11 €	209 229,04 €	219 960,48 €
Recettes	BP 2025	CA 2025	BPP 2026
Résultat N-1	20 677,11 €	20 677,11 €	19 960,48 €
Financement commune	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Autres	- €	8 512,41 €	
TOTAL	220 677,11 €	229 189,52 €	219 960,48 €